

## **Rapport n°26**

### **Designazione di i rapresentanti à u cunsigliu di gestione di u parcu marinu di u Capicorsu è di l'Agriate**

Désignation des membres du comité de gestion du Parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 15 et 22 mars 2026, il doit être procédé à la désignation de représentants de la Ville de Bastia au sein du conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate (PNMCCA).

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Créé par le Décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016, le PNMCCA, a pour mission de participer à la protection et à la valorisation du patrimoine marin et littoral du Cap Corse et de l'Agriate.

Conformément à l'article 3 dudit décret, la composition du conseil de gestion prévoit la représentation des collectivités territoriales concernées, dont la commune de Bastia.

Il appartient ainsi au Conseil Municipal de désigner, en son sein, un membre titulaire afin de représenter la commune au sein de cette instance, chargée de définir les orientations de gestion, d'émettre des avis et de veiller à la mise en œuvre des objectifs du parc.

Le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- De désigner un membre du conseil municipal pour siéger au conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate :
  - Madame Lauda Guidicelli-Sbraggia